



## Interface fête ses dix ans !

2005-2015 : 10 ans déjà que Confrontations Europe diffuse sa newsletter mensuelle Interface, en français et en anglais à travers toute l'Europe !

En 2005, Confrontations Europe se dotait d'un bureau à Bruxelles pour jouer pleinement son rôle d'« interface » entre la société civile et les institutions européennes. Dans cette perspective, a été créé le bulletin mensuel, Interface, qui avait pour vocation de restituer en quatre pages les informations et analyses synthétiques de l'actualité européenne et d'apporter un éclairage sur les dossiers en débat dans l'agenda communautaire.

Plus de 15 000 lecteurs reçoivent régulièrement notre Lettre électronique. En 100 numéros, tant de dossiers européens ont été abordés : Politique et démocratie, finance et macroéconomie, énergie et numérique, politique industrielle et marché intérieur, emplois et questions sociales, relations extérieures et de voisinage et bien d'autres encore.

A travers ce numéro spécial, nous avons voulu remettre au jour quelques-uns des textes forts qui ont balisé l'histoire de Confrontations Europe, et qui ont particulièrement marqué les esprits européens lors de leur publication.

Cette édition spéciale est aussi l'occasion de remercier chaleureusement tous nos contributeurs au fil des ans : vous avez été nombreux – parlementaires et représentants des institutions régionales, nationales et européennes ; chefs d'entreprises et représentants syndicaux ; chercheurs et citoyens engagés – à prendre la plume pour partager avec nous vos analyses et vos commentaires, vos coups de gueule et vos espoirs.

L'Europe se construit au fil des lignes grâce à l'engagement de chacun.

**Carole Ulmer,**  
Directrice des études,  
Confrontations Europe

Retrouvez tous les numéros d'Interface sur notre site :

<http://www.confrontations.org/nos-publications/interface>

## Sommaire du numéro spécial

<b>Interface n°8 – Juin 2005</b> <i>Avis de tempête</i> Par Philippe Herzog	<b>p.2</b>
<b>Interface n°14 – Février 2006</b> <i>Vote directive Services... ou comment le PE fait avancer l'Europe</i> Par Nathalie Lhayani	<b>p.3</b>
<b>Interface n°16 – Avril 2006</b> <i>L'urgence d'une politique énergétique européenne</i> Par Philippe Herzog	<b>p.4</b>
<b>Interface n°24 – Janvier 2007</b> <i>Un Acte Unique pour relancer l'Europe</i> Par Philippe Herzog	<b>p.5</b>
<b>Interface n°50 – Octobre 2009</b> <i>Traité de Lisbonne : des avancées et des points à éclaircir</i> Par Olivier Lacoste	<b>p.6</b>
<b>Interface n°77 – Juin 2012</b> <i>Pas de croissance sans une stratégie européenne de coopération industrielle</i> Par Philippe Herzog	<b>p.7</b>
<b>Interface n°79, Spécial Tour des Balkans – Juillet 2012</b> <i>Un pèlerinage entre mémoire et devenir</i> Par Claude Fischer	<b>p.8</b>
<b>Interface n°85 – Avril 2013</b> <i>A quoi sert l'entreprise et qui sert-elle ?</i> Par Anne Macey	<b>p.9</b>
<b>Interface N°86 - Mai 2013</b> <i>30 propositions pour l'énergie : un mandat pour négocier une stratégie européenne climatique, compétitive et solidaire</i> Par Claude Fischer	<b>p.10 et 11</b>
<b>Interface n°88 – Juillet 2013</b> <i>Investissement de long terme (ILT) : notre contribution à la consultation</i> Par Philippe Herzog et Marie-France Baud	<b>p.12</b>
<b>Interface n°96 – Octobre 2014</b> <i>Un vent frais soufflerait-il sur la Commission européenne ?</i> Par Hervé Jouanjean	<b>p.13</b>
<b>Interface n°98 – Février 2015</b> <i>L'enjeu de la citoyenneté européenne</i> Par Marcel Grignard	<b>p.14</b>
<b>Interface n°99 – Mars 2015</b> <i>Dettes grecque : à chacun sa part</i> Par Carole Ulmer	<b>p.15</b>

Nous sommes heureux de vous inviter à  
**l'Assemblée générale de Confrontations Europe**

**le 1er juillet 2015 de 17h à 20h.**

Auditorium de CNP Assurances

4 place Raoul Dautry, Paris 15ème (Métro Montparnasse)

[Pour vous inscrire cliquez ici](#)



## Interface n°8 – Juin 2005

## Avis de tempête

Il faudra du temps pour interpréter correctement le résultat des referenda en France et aux Pays-Bas. Mais on peut d'ores et déjà faire des remarques de bon sens. Ce sont des votes de mécontentement et de désaffection envers l'Europe, telle qu'elle se construit. Et les cultures souverainistes et les demandes de protections se font de plus en plus prégnantes. Ce serait donc se rassurer à bon compte que de prétendre que les électeurs ne sont pas eurosceptiques. Aujourd'hui, face à la difficulté croissante de choix politiques capables de dynamiser l'Union et à l'échec de l'esprit de compromis, le risque est grand de voir la défense étroite d'intérêts nationaux, ou considérés comme tels, prendre le dessus un peu partout.

Quels sont les scénarii d'avenir ? La Grande-Bretagne et d'autres suspendent leurs procédures de ratification, le Conseil européen décide d'une pause avant de poursuivre. En France, aux Pays-Bas, il faut notamment aider les citoyens à apprécier les conséquences de leur vote et à clarifier l'éventualité et les conditions d'une nouvelle consultation.

Il ne faut pas enterrer immédiatement la Constitution, car il n'y aura pas de deuxième tentative avant longtemps. Mais, on ne peut la sauver, ou des morceaux, qu'à un prix très élevé : nous devons être capables d'un débat de grande envergure pour répondre aux préoccupations qu'expriment les citoyens européens et pour les responsabiliser, sur les bases d'un projet commun à même de recréer l'espérance et de rassembler. Méfions-nous des tentatives de nouveaux mécanos institutionnels qui seraient de piètres ruses par rapport à la priorité absolue du projet !

On sait que la Grande-Bretagne n'est pas favorable à une Union politique. Mais quand Tony Blair, au lendemain du référendum français, affirme qu'il s'agit désormais de débattre du modèle économique et social de l'UE, la seule réponse possible est : « chiche ! ». La relance du processus de Lisbonne n'a été pour les

citoyens au mieux qu'un slogan vide de sens et d'effectivité. Les votes négatifs nous obligent à nous remettre au travail pour donner des fondations solides aux objectifs de Lisbonne et viser l'appropriation par les citoyens de perspectives d'emploi et de croissance dans le contexte de la compétition mondiale. Certains – et ce sont certainement les plus organisés au niveau européen – veulent s'en tenir à la libéralisation des marchés, alors que sans action politique, sans complémentarité des choix publics et des choix privés, c'est un leurre de penser pouvoir réussir à offrir une perspective positive d'emploi et de développement dans l'Europe élargie. Demander aux Etats membres d'entreprendre d'importantes réformes nationales du marché du travail est juste, mais ne peut aboutir si, parallèlement, l'Europe n'est pas capable d'assurer des politiques communes de croissance, susceptibles de générer plus d'emplois.

Nous devons impérativement promouvoir l'exigence de consolidation de l'Union économique et monétaire. Or, cette consolidation n'est pas possible sans un toit politique, sans une solidarité effective, sinon les rivalités nationales s'exacerberont jusqu'au délitement de l'idée d'Union européenne elle-même.

La constitution proposée répond à des mobiles humanistes et à des exigences stratégiques, mais également aux intérêts bien compris des citoyens. Elle commence à créer ce nécessaire ciment politique. Y renoncer n'ouvrirait pas la voie d'un consensus pour une « harmonisation sociale » mythique, négligeant la réelle diversité des besoins et des choix des peuples, mais tout au contraire exacerberait des antagonismes qui auraient de graves répercussions sur le niveau de vie et l'emploi. C'est pourquoi nous devons agir pour relancer l'envie et la crédibilité d'une Union politique, en même temps que nous devons consacrer beaucoup plus d'efforts sur la question économique. Deux impératifs infaisables sans la participation massive des citoyens et de leurs organisations.

**Philippe Herzog,**  
**Président fondateur de Confrontations Europe**

Lire également l'analyse de Philippe Herzog du référendum français et des suites à y donner : « Relancer la dynamique d'Union politique ».



## Interface n°14 – Février 2006

## Vote directive Services... ou comment le PE fait avancer l'Europe

Nous saluons le vote du parlement européen sur la directive Services intervenu le 16 février. **Il marque la capacité du PE à jouer un rôle actif dans la vie démocratique européenne et bat en brèche la logique des partisans du Non à la Constitution.** Il restera comme un bel exemple de la façon dont des compromis intelligents, alimentés par une réflexion et une action constructive de la société civile, peuvent faire avancer la construction européenne sur une base qui ne soit pas libérale. En trouvant un **équilibre entre la double exigence que pose cette directive : lever les obstacles à la circulation des services et préserver les droits sociaux**, les groupes PPE et PSE ont permis au PE de faire entendre clairement une interprétation des traités et de la jurisprudence plus conforme aux attentes des citoyens européens que celle initialement voulue par la Commission. Désormais, si la Commission et le Conseil veulent parvenir à un accord rapide sur ce dossier et en assurer l'acceptation sociale, ils ne pourront s'éloigner beaucoup des propositions du Parlement européen. Même si les amendements votés par le PE maintiennent une large marge d'intervention à la Cour de Justice et aux Etats membres et qu'ils laissent ouvertes les questions d'un cadre européen pour les services d'intérêt général, celles posées par la libre circulation des travailleurs et, plus globalement, de la création d'un plan d'action pour les services à l'échelle européenne<sup>1</sup>, il nous est difficile de comprendre la défection des socialistes français (à deux exceptions<sup>2</sup>) sur ce compromis, en dehors de considérations de politique interne liées à l'après 29 mai.

Ce vote écarte **le Principe du Pays d'Origine**, donc les risques de concurrence réglementaire sauvage. Il ouvre même la porte à l'élaboration de principes communs à l'échelle européenne. Les transpositions nationales de la directive vont en effet obliger les Etats à inscrire leurs mesures de services dans les trois principes retenus (non-discrimination, nécessité, proportionnalité) et leur permettre d'afficher des exigences d'intérêt général qui vont au-delà des simples tâches régaliennes.

Sur cette base, l'harmonisation réglementaire n'est d'ailleurs pas exclue, mais soumise à l'examen des

Etats membres dans une phase postérieure à la levée des barrières.

**L'impact de la directive sur les services publics ne change pas grand chose à la situation actuelle.** Outre « l'exclusion des services d'intérêt général tels que définis par les Etats membres », le PE a rajouté des exclusions<sup>3</sup> qui ne laissent dans le champ de la directive que les Services d'intérêt économique général (SIEG) de réseaux déjà ouverts à la concurrence et non soumis à des directives sectorielles. Ainsi, certes le principe d'inclusion des SIEG est passé, mais ceux-ci ne sont soumis à aucune des dispositions de libéralisation à part celles destinées à lever les barrières les plus protectionnistes en matière d'établissement (tout comme à l'OMC). Et encore, dans ce dernier cas, la nécessité impérieuse d'intérêt général peut être invoquée. Les trois libertés des autorités publiques (définir, organiser et financer les SIEG) ayant de plus été réaffirmées, **on peut dire que l'impact de la directive sur les régulations de SIEG est clairement neutralisé, au-delà de la simple logique d'exclusion.** Reste à poursuivre la bataille pour que la demande du PE (résolutions Langen et Herzog) en faveur d'un cadre juridique pour les SIEG en co-décision aboutisse. Le Parlement devrait à nouveau voter en juillet sur ce dossier. Il faut mettre la pression sur la Commission qui jusqu'ici a tergiversé.

Par ailleurs, **le vote évacue totalement de la directive tout lien avec le droit social ou le droit du travail** et intègre même le principe de prédominance des droits sociaux contenu dans la Charte des droits fondamentaux. Toutefois, pour ne pas laisser aux seuls juges l'interprétation de la compatibilité du droit social avec la liberté de circulation des travailleurs, la révision de la directive détachement et la mise en place de conventions collectives européennes sont indispensables.

Mais les Nouveaux Etats-Membres ne devront pas être lésés dans leur accès au marché. **La mobilisation doit se poursuivre. Elle est encouragée par ce vote qui constitue une étape essentielle dans la constitution d'un marché unique des services.**

Nathalie Lhayani,

Ancienne Rédactrice en chef d'Interface, Confrontations Europe

<sup>1</sup> Voir le programme de notre colloque « Un dialogue sur la stratégie européenne pour les services » les 8-9 juin 2006 à Bruxelles.

<sup>2</sup> Michel Rocard a voté pour et Gilles Savary s'est abstenu.

<sup>3</sup> Les services de santé, les services sociaux, le logement social, les services de la petite enfance, les services audiovisuels, les professions liées à l'exercice de l'autorité publique.



## L'urgence d'une politique énergétique européenne

La nécessité d'une politique énergétique et la construction du marché unique de l'énergie sont au cœur du débat européen en 2006. Notre dépendance vis-à-vis de la Russie pour le gaz, la flambée des cours du pétrole, le changement climatique, tout conduit à prendre conscience des enjeux. L'Europe doit renforcer sa sécurité d'approvisionnement, réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, investir, maîtriser les prix et la consommation.

Le sommet d'Hampton Court en 2005 a relancé l'hypothèse d'une politique commune. La Commission européenne a publié un Livre Vert intitulé « *Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive, et durable* ». Une enquête approfondie sur les ententes et la formation des prix est menée dans le cadre de la politique de la concurrence.

Confrontations Europe organise un colloque européen le **11 mai 2006** pour contribuer au débat public sur ce thème crucial.

Trois grandes questions seront examinées :

**1- Le Marché.** Personne ne nie clairement la nécessité d'un grand marché, en tout cas ni les opérateurs, ni les grands consommateurs, ni les Etats. Et pourtant on peut s'interroger sur la vérité des engagements. La formation d'oligopoles entre champions nationaux et les préoccupations concernant la tarification des échanges transfrontières ne manquent pas d'interroger. N'y a-t-il pas une préférence pour les marchés régionaux au détriment de l'objectif de marché unique ? Il est juste que la Commission se préoccupe des conditions de la concurrence, mais avec quels critères ? Ni la formation des prix, ni les investissements, ni le traitement des émissions de CO<sub>2</sub> ne paraissent satisfaisants. C'est pourquoi le débat doit porter aussi sur la pertinence et la coordination des réglementations nationales, et sur les besoins d'une régulation communautaire ambitieuse et effective.

### 2- Les interconnexions des marchés nationaux.

L'objectif de 10 % avancée lors du Conseil européen de Barcelone n'est pas encore atteint. Quels sont les jalons d'une intégration des systèmes électriques ? Le débat sur le bien-fondé de ces investissements est réouvert. Ou bien est-ce surtout la gestion des interconnexions existantes qui fait problème ? Ces questions sont au cœur des contradictions entre réglementations nationales. Ne faut-il pas alors créer un organe européen chargé de réguler les échanges transfrontières ?

### 3- La politique de l'énergie.

Ni la concurrence, ni la régulation - à supposer qu'elles soient bien conçues et effectives - ne suffisent, si les divergences entre Etats concernant le choix des sources énergétiques perdurent. La diversité est nécessaire. Encore faut-il une complémentarité, une cohérence. Il nous semble que les Etats, soutenant leurs champions nationaux, ont tendance avec eux à considérer que c'est aux forces du marché de guider ces choix. Mais, les signaux de marché ne sauraient, dans l'énergie, assurer seuls les investissements et leur pertinence. Et la politique des uns peut mettre les autres en difficulté. Deux questions criantes sont notamment posées. Celle du nucléaire : de nombreux pays dans le monde en considèrent la nécessité. En Europe, la division règne. Nous devrions au moins partager les conditions communes de son acceptabilité, concernant la sûreté et le traitement des déchets, comme l'avait courageusement tenté l'ancienne Commission. Celle du gaz et du lien à la Russie : il ne s'agit pas seulement de tenter de parler d'une seule voix avec ce géant, mais de définir laquelle. Une offre de coopération industrielle devrait s'accompagner d'options claires sur la maîtrise de la régulation de notre marché intérieur et de l'accès à ses réseaux.

**Philippe Herzog,**  
**Président fondateur de Confrontations Europe**



## Interface n°24 – Janvier 2007

## Un Acte Unique pour relancer l'Europe

La phase de réflexion a pris fin sans avoir été très fructueuse. La présidence allemande va bientôt présenter sa feuille de route. Le risque d'une crise politique, à tout le moins d'une longue période de paralysie de l'Union, est évident.

En effet, les positions paraissent a priori antagoniques entre les dix-huit pays qui ont ratifié le projet de Constitution et veulent en garder la substance, et des pays comme la Grande-Bretagne et la Pologne qui sont totalement contre, sans même parler de la France et des Pays-Bas qui ont déjà dit Non.

Une crise n'aurait rien de salutaire. Croire qu'elle ouvrirait la voie à la formation d'une avant-garde est un pur fantasme. La France qui se détourne d'une Union qui ne la « protège » pas et qui est en désaccord avec l'Allemagne sur de nombreuses politiques semble pourtant céder à cette tentation. Il ne faut pas renoncer à bâtir l'unité de la grande Europe et pour cela, il est indispensable de rechercher un bon compromis qui réponde aux attentes de nos concitoyens.

Plusieurs pays craignent que les candidats à l'élection présidentielle française prennent l'Europe en otage dans leur compétition intérieure. Ainsi, annoncer un référendum national sans présenter de propositions et savoir quelle sera la forme du futur texte est inacceptable.

Les dix-huit Etats qui se sont réunis à Madrid ont déclaré être attachés au Traité Constitutionnel, mais aussi à la promotion de politiques communes. Attention à ne pas balayer leurs propositions sous prétexte qu'elles aggraveraient la difficulté en augmentant l'ambition. En effet, une réforme institutionnelle sans projets mobilisateurs ne peut constituer une réponse convaincante aux défis auxquels nous sommes confrontés. Un bon compromis, réellement pertinent pour bâtir l'avenir de l'UE, devra donc associer réforme institutionnelle et projets structurants.

Il devra également intégrer la conclusion qui s'impose après les Non aux référendums : l'approche constitutionnelle n'est pas mûre. Nous restons attachés à une perspective constitutionnelle mais elle n'est possible qu'à long terme.

Nous proposons d'emprunter à court terme une autre approche : celle de l'Acte Unique. La méthode de l'Acte Unique, reconnue par tous comme une grande innovation politique, a consisté en 1986 à se donner un objectif ; un agenda pour le réaliser; et des ressources pour la cohésion. Aujourd'hui, les Européens pourraient s'engager dans un nouvel Acte Unique de coopération et de participation pour avancer sur des projets qui permettent à l'Union d'être plus forte dans la mondialisation. Le besoin se fait sentir de tous côtés en Europe de rapprochements et de politiques communes dans plusieurs domaines : l'énergie et l'environnement ; l'éducation et l'économie de la connaissance ; l'emploi et le marché du travail. Ce sont les sujets de Lisbonne, sur lesquels la coordination est en panne et pour lesquels un acte Unique obligerait à progresser et rendre des comptes à l'opinion publique. On peut citer également la sécurité, l'immigration et la politique extérieure.

Dès lors, nous aurions donc à court terme deux étapes pour relancer l'Europe. D'une part, un traité de réforme des institutions reprenant les avancées significatives du projet de traité actuel. La Grande-Bretagne devra comprendre que c'est le prix à payer pour de nouveaux élargissements et bien entendu qu'il s'agit de remédier aux carences démocratiques et aux dysfonctionnements actuels qu'elle est souvent la première à dénoncer. Et d'autre part un Acte Unique de projets structurants. On pourrait aussi réunir projets structurants et réforme institutionnelle dans un même Acte Unique.

Notre démarche aurait aussi le mérite de renouveler fortement l'engagement collectif d'achèvement du marché unique et de donner de nouvelles fondations à la réforme du budget.

Qui doit prendre l'initiative ? La Commission et son président, parce qu'ils pourraient jouer le rôle de modérateur entre les Etats; et pourquoi pas également le Parlement européen. Bien entendu tous les Européens convaincus ont leur mot à dire et nous souhaitons qu'ils s'emparent de notre proposition<sup>1</sup>. A chaque étape de notre Tour d'Europe, nous rencontrons d'ailleurs des acteurs qui partagent notre esprit d'ardente recherche d'un compromis.

**Philippe Herzog,**  
**Président fondateur de Confrontations Europe**

<sup>1</sup> Lire le texte publié sur le site [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org): "Un nouvel Acte Unique au cœur de la relance de l'Europe"

## Interface n°50 – Octobre 2009

**Traité de Lisbonne : des avancées et des points à éclaircir**

Après le « oui » de l'Irlande le 2 octobre et la ratification par le président polonais Lech Kaczynski le 10 octobre, il ne reste plus au traité de Lisbonne qu'une seule étape à franchir : le président tchèque Vaclav Klaus. A force de suivre les péripéties de ce texte, on en a presque oublié, sur le fond, les changements qu'il introduit... et les questions qu'il pose.

**Des progrès dans la prise de décision communautaire**

Le domaine de la majorité qualifiée (au Conseil des ministres, dénommé Conseil) s'étend au détriment de l'unanimité. La majorité qualifiée devient la procédure de droit commun au Conseil, d'après l'article 16 du nouveau Traité sur l'Union européenne (TUE), « sauf dans les cas où les traités en disposent autrement ». Les nouveaux domaines à être concernés par la majorité qualifiée sont, entre autres, le règlement définissant les procédures de l'initiative citoyenne (article 24 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, TFE), la politique commune d'asile (art. 78 TFE), la politique commune d'immigration (art. 79), la propriété intellectuelle (art. 118 TFE), etc.

Le Parlement européen (PE) accroît son rôle de co-législateur. La « codécision » prend le nom de « procédure législative ordinaire » et voit son domaine d'application s'étendre : sur de nouveaux dossiers, le Conseil doit compter avec le PE. Celui-ci voit aussi son rôle s'accroître en matière budgétaire, sur le volet des dépenses. Le budget doit à présent être adopté par le Conseil et le PE, la distinction entre dépenses obligatoires (DO) et dépenses non obligatoires (DNO) étant abolie. En revanche, le Conseil garde davantage la main en matière de recettes.

**Une méfiance envers l'option supranationale**

Par rapport à feu le projet de traité portant Constitution, le traité de Lisbonne prend soin d'éviter tout ce qui pourrait assimiler l'Union (qui est à présent dotée de la personnalité juridique) à un Etat ou une construction supranationale en devenir. Les symboles tels que le drapeau ou l'hymne ne sont plus

explicitement mentionnés. Le texte préfère parler d'un « Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité » (art. 18 TUE) plutôt que d'employer l'expression Ministre des affaires étrangères.

Le rôle des Parlements nationaux est accru dans le processus décisionnel, mais il semble que ce soit surtout pour contenir les compétences communautaires. En effet, d'après le « Protocole (n° 2) sur l'application des principes de proportionnalité et de subsidiarité » les Parlements nationaux peuvent, à l'occasion d'un projet d'acte législatif, adresser un « avis motivé » aux institutions européennes pour leur exposer pourquoi ils estiment que le principe de subsidiarité n'est pas respecté. Si ce projet est contesté par une majorité de Parlements nationaux, il doit être réexaminé.

**Visibilité de l'Europe ou cacophonie en vue ?**

Paradoxalement, un des changements souvent vantés peut susciter, a priori, quelque inquiétude.

Le Conseil européen (CE), composé des chefs d'Etat et de gouvernement, et qui devient une véritable institution (art. 15 TUE), élira (le texte ne dit pas « en son sein ») son président à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi. Ceci, entend-on, irait dans le sens d'une plus grande stabilité dans le suivi des dossiers et d'une plus grande visibilité externe de l'Union. Or cette présidence stable pose quelques problèmes à surmonter. D'abord, elle ne concerne pas le Conseil (des ministres) qui, à l'exception du Conseil des affaires générales et du Conseil des affaires étrangères, restera soumis au régime de la présidence semestrielle tournante mâtinée d'une sorte d'association de trois présidences successives. Ensuite, si le Président du CE est une personnalité forte et visible (un « executive president » pour reprendre les termes de Jacques Delors lors d'un débat le 29 septembre dernier au Collège des Bernardins), et pas seulement un facilitateur du travail communautaire (un « chairman »), il risque d'entrer en concurrence avec le Haut représentant, voire avec le Président de la Commission et celui du PE. Plus que jamais, l'Union aura besoin de coordination !

**Olivier Lacoste,**  
Ancien Directeur des études, Confrontations Europe



Interface n°77 – Juin 2012

## Pas de croissance sans une stratégie européenne de coopération industrielle

Les dirigeants européens vont chercher à endiguer la crise de l'Eurozone en pleine aggravation, mais ils ne sont pas encore prêts à consolider ses fondations par un progrès qualitatif d'intégration économique et politique. Une initiative de croissance digne de ce nom pourrait, en ouvrant cette perspective, contribuer à l'audace de transformation des structures et à la confiance des investisseurs.

Il s'agit de **partager des souverainetés pour une stratégie dont le moteur doit nécessairement être l'industrie** et dont la méthode ne peut reposer que sur une forte coopération et mutualisation des projets et des ressources. Ce que refusent nombre d'Etats membres de l'UE 27 voulant garder le maximum d'indépendance de leur politique économique. C'est pourquoi nous **proposons que des Etats volontaires, membres de la zone euro ou au-delà, se réunissent pour travailler à une stratégie commune de coopération industrielle.**

La France, l'Italie, l'Espagne et la Pologne notamment ont vocation à le faire, tout comme l'Allemagne, qu'il faut convaincre. L'Eurogroupe doit être mobilisé et renforcé pour assumer l'initiative avec la légitimité et les outils nécessaires.

La Commission, le Parlement européen et le Conseil doivent en même temps se concentrer sur leurs fonctions et tâches prioritaires : la **rénovation du grand marché, la supervision et la redéfinition des perspectives financières.**

Dans une deuxième phase de la rénovation du grand marché, l'UE 27 doit changer ses modèles de marché et de financement : assujettir la politique de concurrence à une stratégie industrielle, bâtir les réseaux d'infrastructures d'intérêt commun, valoriser les investissements de long terme. Trop de règles en vigueur favorisent la compétition intérieure à couteaux tirés et dissuadent la coopération, c'est-à-dire le partage des coûts et des risques pour le développement de tous.

L'industrie et la masse de services qui lui sont associés doit être le moteur d'une nouvelle croissance parce que là sont les sources majeures des gains de productivité et de compétitivité. Quant à la **demande**, il est certes important qu'elle ne diminue pas dans l'espace communautaire et donc qu'elle bénéficie d'un soutien en Allemagne, mais les potentiels massifs de demande se situent hors d'Europe, dans les pays émergents, et on ne peut pas les exploiter sans **une offre d'exportation compétitive** constamment renouvelée de la part des pays européens. En Europe, seule l'Allemagne en dispose aujourd'hui. Pire, la désindustrialisation dont sont victimes de nombreux pays européens est certes liée à leurs négligences de longue date, mais elle n'est pas sans lien avec la puissance de feu industrielle de l'Allemagne dans les échanges intracommunautaires.

Il faut donc agir unis pour aller à la compétition mondiale et aider les pays faibles et vulnérables à monter leur offre industrielle compétitive. Il ne s'agit pas de leur proposer des zones franches à très bas coûts mais une véritable solidarité industrielle, avec ce que cela exige de retour des investisseurs **pour des co-investissements d'intérêt stratégique commun avec des garanties mutualisées.** A défaut, les divergences actuelles feront exploser l'Eurozone et désintégrer le grand marché. Ajoutons que l'industrie verte, présentée à juste titre comme une dimension majeure du renouveau, peut s'avérer un mirage meurtrier si elle est conçue sans considération sérieuse des coûts, contre le renouvellement des industries traditionnelles, et dans l'ignorance totale des problèmes de compétitivité intra- et extra-communautaires.

Nous avons élaboré dans cet esprit une contribution précise et détaillée : « **Une stratégie industrielle européenne fondée sur la coopération – Six piliers et vingt-cinq propositions** »<sup>1</sup>. Il est temps que la discussion s'engage.

**Philippe Herzog,**  
Président fondateur de Confrontations Europe

<sup>1</sup> Disponible sur le site [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)



## Interface n°79, Spécial Tour des Balkans – Juillet 2012

## Un pèlerinage entre mémoire et devenir

**L'avenir de la Croatie, de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine est européen...** Non pas parce que c'est leur vocation, mais parce que **c'est leur identité**. L'adhésion de la Croatie au 1er juillet 2013 reculera de fait la **nouvelle frontière** européenne, mais elle passera en plein cœur des Balkans avec des risques pour le marché régional et les liens sociaux qu'il représente pour les pays voisins. La Serbie s'interroge sur son avenir, côté Ouest ou côté Russie, et la Bosnie Herzégovine est sceptique, lasse...

**Notre semaine a été habitée par les mémoires collectives, encore très conflictuelles**, à fleur de peau, à travers les interventions et les échanges, les visites, les paysages et les images. Et c'est sans doute le plus gros obstacle sur le chemin de l'intégration européenne car, « les conflits de mémoire freinent le processus de création d'un peuple, d'un "demos" européen<sup>1</sup> », et suscitent beaucoup de méfiance des autres Européens qui ne comprennent pas. Ce qui manque aussi, c'est la demande essentielle de pardon. Le long travail de vérité, de justice et de réconciliation, demandé de façon lancinante par nos amis bosniens n'a pas eu lieu, et n'aura pas lieu. Sauf à rouvrir une conférence internationale, ce qui n'est pas à l'ordre du jour, ou alors de façon décentralisée dans les villes.

**Quel pourrait être le rôle de l'éducation ?**

L'expérience d'un manuel d'histoire commun, intéressante, ne pourra suppléer ni à une école qui devrait apprendre à gérer la pluralité des mémoires, alors qu'elle alimente la ségrégation ; ni au rôle des hommes politiques, qui entretiennent les divisions nationalistes dans cette région complexe, où la Bosnie-Herzégovine, contrairement à la Serbie et à la Croatie, « n'est pas encore construite », comme a pu le dire Alain Turc qui était du voyage.

**Surmonter les conflits de mémoire constitue un devoir politique et un défi moral que la crise rend encore plus impérieux.** Car celle-ci frappe durement les pays du Sud Est européen, qui connaissent des **récessions et des taux de chômage** explosifs. Notre Tour fut un pèlerinage, stimulant, un geste parmi d'autres actes forts d'individus et d'acteurs qui travaillent ensemble pour recréer un avenir... **Saluons l'engagement d'hommes et de femmes** qui malgré les difficultés, se consacrent à des projets de développement : « quand on travaille sur des dossiers concrets, il n'est plus question de divisions ethniques » a pu dire Jean-Claude Ebel qui pendant 2 ans a travaillé sur un scénario pour 2040 pour les transports dans la région. L'Union fait beaucoup d'efforts, et notamment la Commission européenne qui agit comme un véritable accélérateur des réformes. Daniel Mondekar, député croate, nous dit que les réformes ont fini par être acceptées par la population. « On ne dit plus il faut le faire pour l'Europe, mais c'est bon pour la Croatie ». Mais tout est lent.

**Ces pays ont besoin de coopérations** tout azimut entre les régions de l'UE et les Etats, entre les acteurs de la société civile, les entreprises, les banques et les territoires, les écoles et les universités. En allant à la rencontre des Européens de Serbie, de Croatie et de Bosnie Herzégovine, Confrontations a noué des liens amicaux et fructueux, consolidé le réseau européen. A l'image de **Miroljub Kršanin**, PDG de Tehnomarket, demandeur de travail commun pour déployer la réflexion et l'action dans les pays du Sud Est de l'Europe et préparer activement les retrouvailles avec tous les Européens comme une condition d'un retour à la croissance de notre Europe.

**Claude Fischer,**  
**Présidente d'honneur de Confrontations Europe**

<sup>1</sup> Conflits de mémoire, entraves à l'Europe, colloque de Varsovie, « Initiative de chrétiens pour l'Europe », édition Znak, Mai 2012





## A quoi sert l'entreprise et qui sert-elle ?

Aujourd'hui, plus que jamais, les questions « à quoi sert l'entreprise et qui sert-elle ? Doit-elle servir d'autres parties prenantes que celles qui lui apportent du capital ? » se posent avec acuité. **Le plan d'action sur la réforme du gouvernement d'entreprise présenté par la Commission européenne** en décembre dernier entend renforcer l'implication à long terme des actionnaires. Ce plan doit être salué parce qu'il cherche à réhabiliter le temps long, celui de l'investissement humain et productif. Il faudra néanmoins aller beaucoup plus loin pour s'affranchir du seul actionariat financier et de logiques patrimoniales. Car enfin **les actionnaires et les dirigeants ne sont pas les seules parties prenantes de l'entreprise**. Elle est avant tout une **communauté humaine** qui produit des biens et services, donc de la valeur, appropriable sous forme de retour financier par elle-même, mais aussi par la société. **Elle fournit des réponses à des besoins collectifs**. De plus en plus, elle devra contribuer à répondre aux grands défis sociétaux (villes propres, transports intelligents, santé, voiture propre, énergie décarbonée, climat, sécurité alimentaire...) pour trouver collectivement le chemin d'un développement plus soutenable.

**L'entreprise fournit également du travail**, qui devait être l'une des principales sources de réalisation de soi. On est encore loin cependant du « travail socialement nécessaire » qui pourrait, selon Simone Weil<sup>1</sup>, constituer le fondement spirituel d'une civilisation. Il reste que nous avons lamentablement échoué dans notre valorisation du travail, transformé en emploi, quand il y en a.

Pourtant, la mobilisation des travailleurs, leur montée en compétences, leur capacité d'initiative, leur participation aux décisions à tous les niveaux sont des investissements stratégiques qui conditionnent la compétitivité des entreprises. Les travailleurs ne

pourront s'identifier à l'objectif de compétitivité s'ils ne sont pas en situation de responsabilité, s'ils ne participent pas à la gestion. **La compétitivité a aussi, on l'oublie trop souvent, une dimension sociale**, qui se concrétise notamment en Allemagne, par la **codétermination**.

Au plan européen, **la participation des travailleurs** est consacrée comme un élément du modèle social européen. C'est un droit fondamental reconnu par la Charte des droits fondamentaux. Elle fait partie intégrante de la démocratie participative. La France peut-elle s'inscrire dans ce modèle social européen de codétermination ?

**L'accord de sécurisation de l'emploi** récemment repris dans la loi prévoyait déjà la présence d'un salarié ayant voix délibérative dans les conseils (deux quand le conseil dépasse 12 membres), le rapport Gallois en recommandait au moins 4 dans les entreprises de plus de 5000 salariés. Reste **qu'un certain esprit de lutte des classes persiste** tant chez certains chefs d'entreprises que chez certains travailleurs. Mais dans la majorité des cas, comme en témoigne l'expérience de grands groupes comme Danone, La Poste ou Sanofi, la poursuite du conflit jusqu'au bout, à partir du moment où il est ouvert, viable, constructif, permet même en France d'aboutir à des résultats.

Il y a loin encore avant que les stratégies et projets d'investissement intègrent des **critères d'efficacité sociale, certains diront de performance sociale**, c'est-à-dire de valeur ajoutée disponible pour le développement économique et social, et non simplement de rentabilité financière à court terme. Cela suppose **un cadre et des incitations, aux plans national et européen**, incorporés y compris dans la rémunération des dirigeants et des managers.

**Anne Macey,**  
**Déléguée générale de Confrontations Europe**

<sup>1</sup> Citée par Philippe Herzog dans *Une tâche infinie. Fragments d'un projet politique européen*



## Interface N°86 - Mai 2013

**30 propositions pour l'énergie : un mandat pour négocier  
une stratégie européenne climatique, compétitive et solidaire**

**1. Stratégie 2050 : les nouveaux investissements sont considérables, ils ont besoin de choix politiques et d'un cadre de régulation stables et clairs... Ils doivent articuler l'impératif climatique mondial et l'impératif industriel européen.**

➤ Tenir le cap climatique correspond à nos valeurs et à nos intérêts de grande importatrice d'énergies fossiles, mais en l'absence d'accord international, l'UE doit pouvoir importer son énergie au moindre coût et ménager ses propres ressources pour en faire des ressources stratégiques à long terme.

➤ Créer un véritable marché-réseau-système européen unifié et intelligent nécessitera beaucoup d'innovations et la diffusion des technologies de l'information et la communication dans l'électrification des usages, des transports et du secteur du chauffage-climatisation.

**2. La stratégie 2030 doit rompre avec celle adoptée pour 2020 avec le « triple 20».**

**L'Union continuera à jouer son rôle d'avant-garde dans la lutte climatique mais elle doit le faire beaucoup mieux en accord avec les besoins impérieux du développement de son industrie** dans la compétition mondiale, et de la réduction de ses déséquilibres internes.

➤ **Un seul objectif-cible doit être contraignant, celui de la réduction des émissions.**

Il doit être de 40% en 2030 par rapport à 1990 pour être en ligne avec la lutte climatique mondiale, mais sous deux conditions :

- un accord international conclu avant 2020 réunissant une masse critique de pays représentant au moins 50% des émissions mondiales ;
- une meilleure articulation avec la politique économique et industrielle de l'Union.

Faute de quoi, l'objectif devra être réduit à un niveau inférieur à chiffrer en fonction du niveau des technologies disponibles et de notre capacité de défense commerciale dans une concurrence mondiale asymétrique et il faudra définir une politique extérieure qui, à la fois, protège notre industrie et incite les pays tiers à s'engager.

➤ **Il faut abandonner tout objectif-cible contraignant pour les renouvelables et plutôt viser une diversité du mix énergétique dé-carboné** combinant nucléaire, capture stockage du carbone (CSC) et renouvelables.

Le développement du gaz, y compris le gaz non conventionnel, aidera à atteindre l'objectif climatique de 2030 de façon compétitive, en attendant le CSC pour le charbon propre (et pour le gaz), qui ne pourra se déployer au mieux qu'après 2030. Un mix diversifié au lieu d'un monopole des renouvelables est la meilleure façon de promouvoir la compétitivité des industries intensives en énergie et il offrira aux industries d'équipement énergétiques de plus grandes perspectives de développement interne et sur le marché mondial. C'est aussi la seule façon de permettre le rééquilibrage interne et d'aboutir à un accord politique à 27. La diversité d'un mix dé-carboné permet le choix national que le monopole des renouvelables interdit.

**3. Atteindre l'objectif climatique dans la diversité d'un mix conçu de façon compétitive et solidaire passe par deux voies :**

➤ **Réformer le cadre européen des marchés du carbone et des énergies.**

Concernant les gros émetteurs, le système européen d'échange de quotas d'émission doit être réformé en instaurant un prix plancher pour les quotas d'émission carbone.

Pour les petits émetteurs, il faut aller vers une taxe carbone avec un premier objectif d'aboutir pour les carburants et l'automobile en 2030. On va franchir un pas majeur dans l'édification d'un marché-réseau-système unifié européen pour l'électricité et le gaz d'ici 2020 avec les codes de réseaux de 2014 et le Paquet Infrastructures. Ce travail doit être complété pour que le réseau électrique respecte la neutralité technologique, que les règles de marché intérieur permettent un traitement sans discrimination de toutes les sources dé-carbonées, les traitant selon leur maturité technologique et commerciale, et non selon qu'elles sont renouvelables ou pas.

La réforme doit aller jusqu'à celle du marché de gros, conservant un marché spot pour les énergies où le combustible compte, mais ajoutant un marché de contrats à long terme quand il ne compte plus, pour l'éolien, le solaire mais aussi pour le nucléaire et le CSC.

➤ **Négocier un Pacte européen de solidarité énergétique entre les 27 Etats membres.**

Il visera à concilier « *le droit des peuples à exploiter ses propres ressources* » et le bien commun d'une énergie dé-carbonée au meilleur prix possible.

Un objectif indicatif – mais non contraignant – peut être fixé pour les renouvelables (30%), mais dans ce cas, un objectif doit l'être aussi pour le nucléaire (20-25%) et le CSC (5-10%).

En même temps les « *affinités* » entre Etats membres doivent déboucher sur des coopérations renforcées ou à géométrie variable, par type de technologie. La « *dimension sociale* » s'invitera dans la négociation car la convergence des prix consécutive au nouveau pas dans l'intégration énergétique européenne conduira à des chocs de prix dans certains pays.

**Des Fonds pour l'industrie dé-carbonée européenne doivent inciter à conclure ces négociations en permettant le financement à taux réduit sur 30-40 ans** des réseaux et des projets de production dé-carbonée où la majeure partie des coûts est celle de l'investissement. Ces Fonds doivent aider à ré-équilibrer entre les Etats membres le développement industriel dépendant de l'énergie. Ils permettront aussi de financer l'aide aux consommateurs en précarité énergétique.

**Un Sommet annuel participatif de la transition énergétique européenne**, rendez-vous annuel du Conseil entouré du Parlement européen, de tous les Fora par énergie, et associé au Dialogue du CESE, doit être instauré. Il permettra de faire le suivi du mix diversifié européen et l'inventaire des problèmes à résoudre, aidant la Commission à conduire son programme de travail.

**4. Cette nouvelle stratégie climatique dans la diversité du mix correspond aux intérêts de la France et lui offre un rôle pivot pour obtenir l'accord européen.**

La France doit impérativement arrêter son déclin industriel, ce qui implique qu'elle défende ses atouts et crée de nouvelles industries compétitives dans le monde. Son atout numéro 1 dans l'énergie est son électricité et son industrie nucléaire. Grâce à lui, elle est un des pays les moins carbonés du monde, avec des prix compétitifs pour les industries intensives en énergie et une industrie nucléaire exportatrice dans le monde.

Ce serait folie de sacrifier cet atout unique.

Mais nous avons l'expérience des risques liés à une mono-industrie, de la houille du Nord à la sidérurgie lorraine, et nous devons diversifier en développant de nouveaux atouts. Le CEA a déjà depuis longtemps entamé ce mouvement pour la recherche dans les énergies renouvelables, mais nous sommes encore loin d'une diversification industrielle.

➤ **Il faut tirer le bénéfice maximum de notre parc nucléaire et augmenter nos autres capacités de production de façon diversifiée.**

Une réduction du nucléaire à date et chiffres « couperet » du type 50% en 2025, n'a aucun intérêt, elle ne fait pas progresser la réduction des émissions, obère notre compétitivité et nous prive de tout atout dans les négociations européennes à venir.

➤ **Pour le gaz non conventionnel, la France aurait tort de décréter a priori son abandon.**

Elle risque de se retrouver seule dans cette posture en Europe, laissant filer une chance de développement industriel alors qu'elle a une industrie d'exploration-production pétro-gazière qui constitue un atout.

➤ **Une diversification accompagnée d'une offre de coopération nucléaire aux partenaires et d'une demande de coopération dans les renouvelables non encore matures est une chance historique pour la France de jouer un rôle de rassembleur.**

Elle porterait un « *compromis historique* » entre l'Europe nucléaire et l'Europe a-nucléaire, alors que la division empoisonne le débat européen et bloque tout accord.

**Claude Fischer,**  
**Présidente d'honneur de Confrontations Europe**



## Investissement de long terme (ILT) : notre contribution à la consultation

Le livre vert<sup>1</sup> publié en juin sur l'ILT offre l'opportunité d'ouvrir enfin le **débat sur la croissance potentielle** de l'Union, actuellement à l'arrêt. Le contexte macroéconomique est d'autant plus inquiétant que, dans le sillage des pays de la périphérie, certains pays du centre enregistrent des signes de faiblesse dans la compétition mondiale. Le livre vert offre également l'opportunité **d'articuler les différentes initiatives de régulation financière et de manifester la solidarité** en Europe.

### *Le financement à long terme : pour quelles finalités ?*

La question peut paraître saugrenue, tant les besoins de financement à long terme sont immenses. Mais l'abondance même des besoins doit conduire à s'interroger sur leur sens : **comment l'Europe doit-elle évaluer, choisir, hiérarchiser les projets à financer dans cette perspective ?** La réponse ne peut se limiter au jeu du marché, la nouvelle croissance passe par des investissements humains, sociaux, productifs pour engager un processus de ré-industrialisation et le renouvellement des biens publics en Europe. C'est dire que **la puissance publique** est appelée à intervenir. D'abord en **définissant de façon précise les besoins d'investissement** et en se dotant des moyens **d'évaluation** des projets. Nombre des projets porteurs d'une nouvelle croissance ne seront pas "rentables" à l'aune des évaluations du marché financier. Il faut en apprécier les externalités positives et négatives, appliquer des taux d'actualisation qui revalorisent l'avenir, définir un système de prix... Le choix d'une institution financière chargée de cette responsabilité est nécessaire. Et parallèlement, il faut **définir les moteurs de la croissance nouvelle** : c'est la question de la construction d'une politique industrielle européenne.

### *Le financement à long terme : comment ?*

La finance est un outil au service de l'investissement de long terme. Nous partageons l'examen du livre vert sur les **dysfonctionnements du système financier** et le **renouvellement du rôle des banques**, du crédit, des investisseurs institutionnels, des fonds de pension, des

marchés, dans un **processus de transition** où le système financier est à la fois profondément déstabilisé par les mesures structurelles prises pour restaurer sa stabilité et en évolution permanente pour financer une économie réelle mutante placée sous le signe de l'économie des ressources, de l'innovation intelligente et du capital immatériel. L'alourdissement des contraintes prudentielles imposées aux banques et aux assureurs, justes dans leur principe, les conduisent à consacrer une part moindre de leurs engagements aux besoins des entreprises dans leurs cycles d'investissement et à l'export. Ce d'autant que ces contraintes prudentielles se combinent aux nouvelles normes comptables qui se traduisent par une réduction des capacités d'investissement et par le raccourcissement de leur horizon: **l'épargne est trop mobilisée sur des actifs de court terme qualifiés de « sans risque »**. Il faut donc **rechercher l'équilibre**, aujourd'hui rompu, **entre les bénéfices d'un secteur financier plus stable et les limites à ne pas dépasser pour que le système continue à servir la compétitivité** des entreprises.

Confrontations Europe a passé en revue l'ensemble des **acteurs et instruments financiers** (cf. colonne) pour définir quel devrait être leur rôle et leurs articulations. Mais **l'exploration des sources de financement à long terme doit déborder le cadre du système financier. Il s'agit aussi** : de mobiliser une part significative d'un budget européen revalorisé ; d'articuler avec les **fonds structurels** des projets structurants de long terme; de structurer l'action et la **coopération des grandes banques publiques** européennes ; d'adapter les règles du **pacte de stabilité** et de croissance, en excluant par exemple les dépenses d'investissement sous programme du calcul du ratio de dette; d'intégrer la dimension sociale au projet européen... Pour Confrontations Europe, l'initiative du livre vert est un pas décisif qui va dans le bon sens. Mais il serait insuffisant s'il se limitait à corriger les dysfonctionnements du système actuel. C'est le système lui-même qu'il faut transformer.

**Philippe Herzog et Marie-France Baud,**  
**Président fondateur et Directrice du Bureau de Bruxelles de Confrontations Europe**

<sup>1</sup> Réponse de Confrontations Europe à la consultation disponible sur le site [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)



## Un vent frais soufflerait-il sur la Commission européenne ?

Un vent frais soufflerait-il sur le Collège mis en place par Jean-Claude Juncker qui devrait débiter son mandat au début du mois de novembre ? La presse a salué l'approche et semble placer de grands espoirs dans le nouveau Président et ceux qui vont travailler autour de lui. Après le « Barroso bashing », c'est plutôt une bonne nouvelle. Cela dit, nous savons que les media sont souvent prompts à brûler le lendemain les idoles qu'ils ont adorées la veille. Il n'est donc pas inutile de se faire sa propre opinion sur l'organisation proposée.

### Le message politique du nouveau Président est clair.

Le nouveau Collège travaillera sur **des priorités directement reflétées dans la structure même du Collège** et susceptibles d'évoluer en fonction des besoins. Pas de saupoudrage, mais une réponse organisée face aux grands défis. Pour ceux qui ont reproché au Collège finissant de ne pas s'être suffisamment projeté dans l'avenir, c'est une source de grande satisfaction.

Il y a aussi la confirmation que la nouvelle Commission sera **plus grande et plus ambitieuse sur les grandes questions et plus modeste sur les petites**. C'est une bonne chose. Nous jugerons sur les faits.

L'organisation du nouveau Collège a fait couler beaucoup d'encre. Pour avoir cosigné le document des « Friends of the Commission » qui prônait la mise en place de « clusters » pour accroître l'efficacité du Collège, je pense que **c'est une bonne nouvelle**. C'est aussi dans la configuration proposée **une réelle prise de risque**. Le nouveau Président sera en effet assisté par 7 Vice-Présidents qui dirigeront des « équipes de projet », choix qui a permis dans une Commission de 28 membres de donner à chacun d'entre eux, autres que les vice-présidents, un portefeuille suffisamment substantiel. C'est a priori une prouesse qui devrait **renforcer la collégialité** puisque les postures de « cavalier seul » seront beaucoup plus contrôlables. C'est une nécessité dans un collège de cette taille et un grand progrès. Mais la question est de savoir si cette structure sera aussi efficace que le pensent ses concepteurs. Seul l'examen précis des lettres de mission des Vice-présidents permet de répondre à la question.

Aucune interrogation sur le portefeuille de la Haute représentante/Vice présidente de la Commission. Dans son cas, la question n'est pas de savoir si elle aura un portefeuille suffisant mais plutôt comment elle parviendra à concilier un portefeuille impossible et un vrai rôle de Vice-Présidente de la Commission. Le premier Vice-Président, Frans Timmermans, sera aussi un homme fort occupé d'autant plus qu'il devra être actif auprès des Parlements nationaux, un enjeu crucial pour le prochain collège. Madame Georgieva aura des responsabilités considérables : le budget dont la gestion lui réserve des jours difficiles et les Ressources humaines qui restent bien limitées et pour lesquelles des restructurations internes vont devoir être poursuivies.

Restent donc les 4 autres Vice-Présidents qui n'auront pas de services immédiatement à leur disposition même s'ils pourront mettre à contribution tout service de la famille qu'ils supervisent. Cela demandera à tous une très grande discipline et une très grande loyauté, bref un **esprit d'équipe**, en particulier en ce qui concerne la répartition des rôles vis-à-vis de l'extérieur, faute de quoi la cacophonie menacera rapidement l'action de l'Institution.

Le fait que de grands dossiers aient été attribués à des Commissaires originaires des grands Etats membres répond à un objectif d'équilibre louable mais ne facilitera sans doute pas les choses. Une autre interrogation concerne la **relation entre les deux Vice-présidents qui coordonneront les deux dossiers économiques**, sans parler de l'intérêt que, par expérience, le Président de la Commission porte à ces questions. Mais derrière tout cela il y aura aussi la machinerie du **Secrétariat général** dont le nouvel organigramme de la Commission confirme de facto la montée en puissance puisqu'il assistera les Vice-présidents dans leur tâche et sera donc, **plus que jamais, une sorte de « Prime Minister's office »**.

Au total, à la date d'aujourd'hui, abstenons-nous de juger et contentons-nous d'espérer que ce vent frais qui souffle sur la Commission permettra à l'Union de progresser pour le meilleur de ses citoyens.

**Hervé Jouanjean,**  
Vice-Président de Confrontations Europe



## Interface n°98 – Février 2015

## L'enjeu de la citoyenneté européenne

Au lendemain des attentats qui ont ensanglanté Paris en janvier, nous avons très vite dit que les valeurs mises en cause étaient celles fondatrices de l'Europe. Nous avons considéré que la mobilisation citoyenne qui dépassait les frontières en était l'expression et qu'elle interpelait les responsables politiques, économiques, associatifs... qu'ils soient nationaux ou européens.

L'Europe est confrontée à la menace terroriste sur son propre territoire. Menace qu'on ne peut déconnecter de ce qu'est le terrorisme en Afrique et en face duquel la France se trouve bien seule parmi les Européens auprès des gouvernements des pays les plus concernés.

L'Europe est confrontée à la violence armée à la frontière ukrainienne et les efforts louables de F. Hollande et A. Merkel ne garantissent pas un cessez-le-feu durable. On est encore très loin d'une relation de voisinage permettant de réduire l'écart de développement économique, social, démocratique sur l'ensemble de l'Europe.

L'Europe se doit d'agir pour assurer la paix, la démocratie et la sécurité de ses citoyens. Et renforcer la citoyenneté européenne, ce sentiment d'appartenance à une société au sein de laquelle nous mettons en commun une partie de nos destins, c'est renforcer la légitimité du pouvoir politique à agir en son nom.

La citoyenneté européenne bouge au gré des composantes de l'Union européenne, se renforce par les difficultés abordées ensemble et les actes politiques posés pour y faire face. Elle ne nie pas les différences. Si les valeurs de tolérance, de liberté d'expression, de respect de l'autre sont partagées, elles se traduisent de manière diverses dans nos sociétés. C'est en particulier

le cas du rapport entre Etat et religion que nous avons voulu éclairer dans ce numéro d'interface.

La tolérance, c'est d'abord admettre la différence et la comprendre. Il n'y a pas de compromis solide, il n'y a pas de solidarité assumée et durable si on néglige cette étape.

Or, une des raisons de l'inconsistance des réponses politiques européennes, c'est ce peu d'efforts faits pour connaître et comprendre les réalités économiques, sociales, sociétales, politiques des autres Européens. Prenons un exemple très concret. On en écrit des pages sur la concurrence sociale intra-européenne, sur la comparaison France/Allemagne et en ce début d'année les médias relaient la mise en place d'un salaire minimum en Allemagne. Mais, la grande majorité des médias français titrent « un Smic en Allemagne ». Transposer un concept français pour illustrer un dispositif allemand qui ne lui ressemble pas est un raccourci qui n'est pas loin du mépris de l'idée d'Europe.

En effet, depuis des décennies patronat et syndicats décident en toute autonomie des salaires minimum de branche en Allemagne. C'est suite à la forte progression du nombre de salariés à très bas salaires et au fait que près d'un salarié sur deux n'est pas couvert par un accord de branche qu'a été institué ce salaire minimum dont le niveau a été discuté avec les partenaires sociaux. Si l'objectif du salaire minimum est le même des deux côtés du Rhin, le mécanisme qui le construit et la manière dont les niveaux sont construits sont très différents.

Mais si, sur quelque chose d'assez simple et factuel on ne cherche pas à comprendre pour mieux faire ensemble, comment prétendre y parvenir sur des sujets plus complexes ?

**Marcel Grignard,**  
**Président de Confrontations Europe**

## Interface n°99 – Mars 2015

## Dette grecque : à chacun sa part

Une extension de 4 mois du programme d'assistance financière pour la Grèce a été approuvée le 24 février. **Petit répit, mais le plus dur reste à faire.** Syriza doit donner corps à son programme de réformes. Les Grecs l'ont élu pour le changement mais ils ont vidé leurs comptes en banque à hauteur de 2 Mrd d'€ ! Leur désarroi est profond.

La solution serait-elle le **Grexit** ? V. Giscard d'Estaing l'estime nécessaire pour redresser l'économie grecque. Ce n'est pas ce que revendique Syriza aujourd'hui, qui veut renégocier les termes de ses remboursements. Le Grexit ne pourrait être que brutal. Quelles en seraient les conséquences ? La Grèce ferait défaut et n'aurait plus accès aux marchés financiers. Très dépendante des importations qui se renchériraient, elle serait contrainte de se renflouer auprès de la Chine ou de la Russie. Côté zone euro, certains estiment que la mise en place de nouvelles structures de gouvernance depuis 2012 réduirait les risques de contagion. Il n'empêche qu'une telle sortie serait un coup de tonnerre dans le ciel de l'Union monétaire ! Parce qu'elle porterait un coup aux finances publiques des pays créditeurs. Parce qu'elle viendrait nourrir des tensions politiques partout dans l'UE entre partis au pouvoir et « outsiders ». Parce qu'elle fragiliserait les pays où de dures réformes ont eu lieu. Mais surtout parce qu'un Grexit viendrait confirmer que la participation à l'euro n'est pas irrévocable, fragilisant ainsi considérablement l'UEM en la réduisant à une zone de change avec un peg rigide. L'idée qu'un euro ne vaut pas la même chose partout s'en verrait renforcée. **Cette hypothèse n'est souhaitable pour personne.**

**Comment alors traiter la question de la dette grecque ?** Cette dernière s'élève à 321 Mrd d'€ soit 177% du PIB (dont 80% détenus par la zone euro et le FMI). Qui en est responsable ? Nombreux sont les économistes qui affirment une **responsabilité partagée**. Les Grecs ont élu les gouvernements successifs responsables de la déroute budgétaire.

Depuis 2007, le pays a dépensé plus de 14% de son PIB en excès par rapport à ce qu'il produisait ! Un excès d'endettement – public et privé – deux fois plus important qu'en Espagne. La responsabilité grecque est indéniable. Mais **à chaque emprunteur écervelé correspond un prêteur écervelé**. Les banques d'Europe du Nord ont fait d'énormes profits. Les prêts consentis par la zone euro et le FMI n'ont qu'en très infime partie servi aux grecs (intérêts de la dette pour 16%, activités du gouvernement grec pour 11%). Le reste a essentiellement servi à rembourser les crédateurs, autrement dit les banques « du Nord » ! Embarrassant.

Dès 2010, la question de la restructuration de la dette grecque s'est posée, elle a été empêchée par peur de la contagion au reste de la zone euro. Les Grecs ont-ils à payer pour ce délai ? **Thomas Philippon**, professeur au NY Stern School of Business, estime que non. D'après un savant calcul, il estime que 30% des 177% de la dette grecque sont imputables à la gestion collective de la crise, et devraient dès lors être partagés. Certes, la Grèce bénéficie de conditions de prêts avantageuses. Toutefois, exiger qu'elle atteigne un objectif d'excédent budgétaire primaire de 3% cette année, et de 4.5% en 2016 est très strict.

Chacun doit faire concessions et efforts. « La zone euro a intérêt à plier pour ne pas rompre »<sup>2</sup>. Entendons le changement de cap souhaité par les Grecs, mais refusons le chantage. Encourageons une **restructuration responsable de la dette** en diminuant le surplus primaire exigé et en combinant des extensions de maturités de dettes et de taux d'intérêt pour alléger la charge. Mais elle doit être assortie de réformes et de réorientations profondes de l'économie. Soutenons le nouveau gouvernement dans le développement des **capacités de production** grecques : c'est là que réside le véritable espoir pour son peuple.

**Carole Ulmer,**  
Directrice des Etudes de Confrontations Europe

<sup>1</sup> <http://www.voxeu.org/article/fair-debt-relief-greece-new-calculations>

<sup>2</sup> Kenneth Rogoff, « *Quel plan B pour la Grèce ?* » Les Echos, 27 février 2015